

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juillet 2022

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 16 | 16 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/07/2022
Et publication ou notification le :
27/07/2022

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

2022_07_05 – Urbanisme : SYDEV impasse Henri Thomas – Travaux neufs d'éclairage

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage Impasse Henri Thomas. Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.
Le montant des travaux s'élève à 4 838,00 € HT soit 5 806,00 € TTC.
La participation de la commune est de 3 387,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
Accepte la convention n° 2022.ECL.0290 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage Impasse Henri Thomas,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2022
Le Maire
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU